



Action sociale Demande d'aide au maintien à domicile



Action sociale... soutien à domicile...
Pouvoir vivre chez soi

Cette notice a été réalisée
pour vous aider à compléter
votre demande.

Pour nous contacter :

- ▶ consultez le site www.lassuranceretraite.fr
- ▶ consultez le site www.carsat-normandie.fr
appelez-nous au 02 35 03 59 68 (0,09 /min)

**Des sites pour l'information
des assurés :**

- ▶ www.cnav.fr
- ▶ www.lekiosquebleu.fr
- ▶ www.arcco.fr
- ▶ www.ircantec.fr



Vous êtes retraité du régime général et vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge de la Caisse pour pouvoir recourir à des services vous permettant de rester à votre domicile.

Vous trouverez dans ce dossier un formulaire de demande d'aide que vous devrez compléter et renvoyer à la Caisse qui instruira votre dossier.

Pour mieux connaître les conditions d'intervention de la branche retraite et pour vous aider à remplir ce dossier, reportez-vous aux informations ci-dessous.

1 Quelles sont les aides attribuées par la Caisse ?

La Caisse peut prendre en charge différentes formes d'aide pour faciliter la vie quotidienne des retraités à leur domicile.

Ainsi, la Caisse accorde des prises en charge :

- ▶ pour des services à domicile : l'entretien du logement, les courses, la préparation des repas...,
- ▶ pour d'autres types de services : portage de repas, transport accompagné, hébergement temporaire en établissement, aide au retour à domicile après hospitalisation...,
- ▶ pour la réalisation de travaux d'aménagement du logement afin de prévenir la perte d'autonomie.

Après l'étude de votre situation et l'évaluation de vos besoins, ces aides pourront vous être proposées en fonction des services existants à proximité de votre domicile.

2 A qui ces aides peuvent-elles être attribuées ?

Les aides de la branche retraite sont attribuées aux retraités autonomes mais dont les conditions de vie, les ressources, l'âge ou l'état de santé créent une situation de fragilité qui rend nécessaire le recours à une aide pour le maintien à domicile.

Pour pouvoir bénéficier d'une aide d'action sociale de la branche retraite, il faut :

- ▶ être retraité du régime général de la Sécurité Sociale,
- ▶ avoir exercé son activité professionnelle la plus longue au régime général.

Attention : Vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide de la Caisse :

- ✍ si vous percevez déjà ou si vous êtes éligible à la Prestation spécifique dépendance (PSD), l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), la Prestation de compensation du handicap (PCH) ou la Majoration pour tierce personne (MTP),
- ✍ si vous êtes hébergé(e) dans une famille d'accueil.

Vous ne pouvez pas bénéficier de prise en charge pour de l'aide ménagère à domicile prestataire:

- ✍ si vous percevez ou si vous êtes éligible à l'aide sociale pour services ménagers versée au titre de l'aide sociale légale.

3 Quel est le montant des aides versées par la Caisse ?

Le montant des aides dépend de vos ressources et le cas échéant de celles de votre conjoint(e). Il est déterminé à partir d'un barème national défini par la Cnav et dans la limite du budget disponible.

4 Comment remplir les différentes rubriques du formulaire ?

Complétez bien toutes les rubriques du formulaire. Ces renseignements sont indispensables pour étudier vos droits.

Si vous souhaitez bénéficier d'une aide pour recourir à des services à domicile ou à d'autres types de services, remplissez le formulaire bleu.

Si votre demande porte sur la réalisation de travaux à votre domicile, n'oubliez pas de joindre la fiche « logement » jaune au formulaire bleu. Nous vous précisons que la Caisse ne peut pas vous accorder d'aide si les travaux ont démarré avant son accord.

Précisions sur le formulaire bleu :

- ▶ **Votre situation de famille** Indiquez votre situation actuelle.
- ▶ **Votre demande d'aide** Vous pouvez cocher une ou plusieurs cases en fonction de votre demande.
- ▶ **Vos régimes de retraite** La retraite complémentaire principale à indiquer est celle qui vous verse le montant le plus important (veillez à comparer les montants ayant une périodicité identique, certaines retraites complémentaires sont versées par trimestre).
- ▶ **Votre situation au regard des autres aides** Les aides servies par la Caisse ne peuvent pas être cumulées avec les prestations indiquées au point 2 de la présente notice. C'est pourquoi nous vous demandons de préciser si vous bénéficiez déjà de l'une de ces prestations.

A qui envoyer la demande ?

- ▶ Vous devez envoyer votre demande directement à la Caisse (*voir « coordonnées » en page IV*).

N'oubliez pas de joindre :

- une photocopie de votre dernier avis d'imposition sur le revenu ainsi que celui de votre conjoint, concubin ou partenaire PACS.

Si vous bénéficiez d'un régime de protection juridique, vous devez aussi fournir :

- la copie du jugement de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice.

6 Comment la demande va-t-elle être traitée ?

A réception de votre demande, nous vérifierons que votre dossier est complet. S'il est incomplet, nous prendrons contact avec vous ou avec la personne à joindre pour le suivi de votre dossier (à compléter dans le paragraphe 7 du formulaire bleu).

Si vous remplissez les conditions administratives, une structure chargée de l'évaluation de vos besoins prendra alors rendez-vous avec vous pour évaluer votre situation à votre domicile.

Cette évaluation est indispensable. Elle a pour but de nous aider à mieux définir l'ensemble de vos besoins et nous permettre de vous apporter une réponse adaptée :

- ▶ en vous proposant si besoin la mise en place de services,
- ▶ en vous donnant des conseils pour bien vivre chez vous.

Lorsqu'elle vous contactera, cette structure vous indiquera ses coordonnées complètes et vous précisera qu'elle vous appelle pour le compte de la Caisse. Elle conviendra avec vous de la date et de l'heure d'un rendez-vous à votre domicile et vous en indiquera la durée approximative.

Si vous le souhaitez, cette visite peut se faire en présence d'un membre de votre famille ou d'un proche.

A l'issue du rendez-vous, si votre situation le justifie, cette structure vous proposera un plan d'actions personnalisé pour vous aider dans votre vie quotidienne à domicile. Ce document, signé par l'évaluateur et par vous-même sera transmis pour validation à la Caisse.

Vous recevrez alors un courrier de la Caisse vous indiquant, en cas d'accord, la nature et le montant des aides qui vous seront attribuées.

7 Comment contacter la Caisse ?

Vous désirez des informations complémentaires, vous souhaitez nous rencontrer :

- ▶ consultez le site www.lassuranceretraite.fr
- ▶ consultez le site www.carsat-normandie.fr
- ▶ appelez-nous au **02 35 03 59 68** (0,09 /min)

1 Vous-même

Madame Mademoiselle Monsieur

Votre nom (de naissance) :

Votre nom d'épouse (s'il y a lieu) :

Si vous portez un autre nom, indiquez-le :

Vos prénoms (soulignez le prénom courant) :

Votre numéro de Sécurité Sociale

Etes-vous retraité du régime général ? OUI NON

Si oui, votre n° de retraite

Votre date de naissance

Commune de naissance : Département : Pays :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Votre numéro de téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) :

Votre courriel :

Votre adresse :

Code Postal Commune : Pays :

2 Votre situation de famille

Vous êtes : célibataire veuf(ve) séparé(e) divorcé(e)

Si vous vivez en couple : vous êtes marié(e) vous avez conclu un pacs vous vivez en concubinage

3 Votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubin(e)

Son nom (de naissance) : Son nom d'épouse :

Ses prénoms (soulignez le prénom courant) :

Son numéro de Sécurité Sociale

Sa date de naissance En cas de décès, précisez la date

Commune de naissance : Département : Pays :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Est-il/elle retraité(e) du régime général ? : OUI NON

Si oui, son n° de retraite

Est-il/elle hébergé(e) en établissement ? : OUI NON

4 Votre demande d'aide

Vous souhaitez obtenir une aide pour : recourir à un service d'aide à domicile afin de vous aider dans vos tâches quotidiennes (cf. point 1 de la notice jointe),

faire réaliser des travaux dans votre logement (joignez l'imprimé **Demande d'aide au maintien à domicile - Fiche logement à joindre si la demande concerne des travaux**).

▶ Votre demande est-elle liée à une modification récente de votre situation ? OUI NON

Si oui, précisez cette situation :

départ ou décès du conjoint ou d'un membre de la famille,

dégradation subite de votre état de santé,

retour d'hospitalisation,

autre (précisez) :

5 Vos régimes de retraite ou ceux de votre conjoint(e), partenaire PACS ou concubin(e) en France et/ou à l'étranger

▶ Retraites de base

Percevez-vous une autre retraite de base que celle du régime général ? OUI NON

Si **oui**, remplissez le tableau ci-dessous en indiquant le nombre de trimestres validés par les différents régimes qui vous versent une retraite. Vous trouverez ces informations sur vos notifications de retraite.

Retraite de base	Titulaire	Nombre de trimestres	Précisez droit : P (personnel) R (réversion)
Régime agricole (uniquement salariés)	Vous-même
	Votre conjoint
Régime de non salariés (y compris exploitants agricoles)	Vous-même
	Votre conjoint
Autres régimes de salariés	Vous-même
	Votre conjoint
Régimes étrangers ou organisations internationales	Vous-même
	Votre conjoint

▶ Retraites complémentaires

Indiquez ci-dessous le nom de votre caisse complémentaire principale :

.....

6 Votre situation au regard des aides légales

▶ Percevez-vous l'une de ces aides ?

- ▶ Allocation personnalisée d'autonomie (APA) OUI NON
- ▶ Prestation spécifique dépendance (PSD) OUI NON
- ▶ Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) OUI NON
- ▶ Prestation de compensation du handicap (PCH) OUI NON
- ▶ Majoration pour tierce personne (MTP) OUI NON

Si **oui**, indiquez la date depuis laquelle vous percevez cette aide : | | | | | | | | | |

Si **non**, précisez si pour ces aides :

- Vous n'avez pas déposé de demande. Votre demande est en cours d'instruction.
- Votre demande a été rejetée. Vous en avez refusé l'attribution.

Déclaration de revenus

Si vos revenus ont évolué depuis la date de votre dernier avis d'imposition (séparation, veuvage, modification importante des ressources...), complétez le tableau ci-dessous en indiquant le dernier montant mensuel perçu (attention aux revenus trimestriels, les chiffres à reporter ci-dessous doivent être mensuels).

Nature des ressources	Montant mensuel perçu par vous-même	Montant mensuel perçu par votre conjoint(e), partenaire PACS) ou concubin(e)
Pensions, retraites, rentes		
Pensions alimentaires		
Traitements, salaires ou revenus d'activité		
Allocations de préretraite ou de chômage		
Rentes viagères à titre onéreux		
Revenus des valeurs et capitaux mobiliers		
Revenus fonciers		
Autres revenus, précisez :		

Vous-même

Madame Mademoiselle Monsieur

Votre nom (de naissance) :

Votre nom d'épouse (s'il y a lieu) :

Votre prénom :

Votre n° de Sécurité sociale :

Habitation nécessitant des travaux

À quel titre l'occupez-vous ?

Propriétaire Locataire Hébergé

Autre situation. Précisez

Son adresse (à compléter si différente de votre adresse actuelle) :

Code postal : Commune Pays

S'agit-il de votre résidence principale ? Oui Non

Si non, cette habitation est-elle destinée à devenir votre résidence principale dans les 12 mois suivant la fin des travaux ? Oui Non

Travaux demandés

Décrivez succinctement les travaux que vous souhaitez faire réaliser :

.....
.....
.....
.....

Avez-vous l'autorisation du propriétaire pour effectuer les travaux ? Oui Non

Quand les travaux doivent-ils débuter ?

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la Sécurité Sociale.

Fait à : Le Votre signature :

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. L114-13 du code de la Sécurité Sociale, arts 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).
En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la Sécurité Sociale.